Mémoire

Présenté

à la commission permanente du conseil municipal sur le développement Culturel et de la qualité du milieu de vie

L'art comme approche d'inclusion sociale

pour les personnes, les artistes en situation de handicap

Un défi politique, social, économique et collectif

Par

L e choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ)

OBNL/OSBL

Le mardi 25 mai 2010

Lors d'une assemblée publique

Hôtel de ville – salle du conseil

275, rue Notre-Dame Est

Montréal, Québec, Canada

©Diane Robert DL/ CCVMÉ

Équipe de soutien technique et professionnelle

Rédaction: Madame Lisa D'Amico

Coordination: Madame Diane Robert

Révision et correction : Madame Diane Robert

Conception graphique et mise en page: Madame Diane Robert

Impression:

©Diane Robert DL/ CCVMÉ

1616, rue Nicolet H1W 3K5

Montréal, (Québec)

Téléphone: 514-529-0566

Courriel: dianerobertdl@gmail.com

Table des matières

Présentation du mémoire	4
Présentation de ses auteurs	4
Introduction :	5
La réalité et la place des personnes handicapées	5
Constats	5
Se comparer pour mieux évoluer et prospérer	
Le conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	
Recommandations et pistes de réflexion	14
Conclusion et perceptives d'avenir	15
Annexes	16
Bibliographie	16
Annexe 1; Mandat et mission de l'organisme OBNL/OSB	17
Annexe 2; Curriculum vitae de madame Diane Robert	18
Annexe 3; Résumé des activités communautaires et sociales de	madame
Lisa D'Amico	19

Présentation du mémoire

Le présent mémoire se veut une opportunité de réflexion collective par suite du dépôt du rapport final en septembre 2009, lequel est titré : <u>diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle</u>; <u>ACCÈS MONTRÉA</u>; une organisation en devenir.

De fait, vous trouverez en annexe (1) la présentation de l'organisme personnifié – personne morale à but non lucratif – le Choix de Choisir sa Vie dans un Monde d'Équité (CCVMÉ) qui va, et ce, dans le respect de son mandat et de sa mission, tenter d'exposer et de positionner l'art et la culture lesquels sont à la fois pratiqués et consommés, par les personnes ayant des limitations fonctionnelles cognitives ou autres.

Présentation de ses auteurs

De même, vous pouvez vous référer à l'annexe deux (2) libellés curriculum vitae pour mieux connaître le parcourt professionnel et artistiques de la cosignataire de ce mémoire et la fondatrice de CCVMÉ madame Diane Robert, laquelle a du repenser sa vie à la suite d'une invalidité permanente.

Quant à madame Lisa D'Amico, celle-ci vit une situation de handicap depuis la naissance or en dépit de cela, cette dernière a toujours été très engagée dans son milieu notamment elle a milité au sein de divers organismes de défenses de droits collectifs et individuels. En outre, à compter de 2006 cette femme a successivement écrit un recueil de poésie et une pièce de théâtre pamphlétaires qui mettent en lumière une réalité méconnue soit celle des personnes handicapées. Pour plus de détails concernant l'œuvre artistique et l'implication sociale et communautaire de cette femme, reportez-vous à l'annexe trois (3).

Introduction:

La réalité et la place des personnes handicapées

- 1. Comme participants et consommateurs d'arts et de culture
- 2. Comme artistes reconnus

Constats

Premier constat;

Le rapport reste muet en ce qui concerne cette population qui pourtant, selon l'enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006, constitue 13,2 % des citoyens de 15 ans et plus qui résident sur le territoire de Montréal; soit plus de 200 000 personnes.

Or le vieillissement de la population, les avancées technologiques et médicales vont contribuer, et ce, sensiblement à l'accroissement de ce pourcentage au cours des années qui viennent.

Deuxième constat;

Le rapport reste muet quant à l'accès universel ou partiel des lieux de diffusion culturelle qu'ils soient publics ou privés.

Par ailleurs, aucune mention ne précise le nombre de personnes handicapées totales et maximums par activités ou représentations, lesquelles peuvent en fait être accueilli dans les divers lieux de diffusion. De plus, les lieux encore et toujours inaccessibles ne sont pas non plus répertoriés.

Du reste, le rapport reste muet quant à l'accès aux coulisses, aux loges, à l'arrière-scène et à la scène des diverses salles de spectacles et de théâtres répertoriées.

Troisième constat:

Le rapport reste muet en regard de l'appui, les services, les subventions, offertes par la ville de Montréal, notamment celles qui sont dédiées soit à des artistes ou des troupes d'artistes ayant des incapacités.

Quatrième constat;

Le rapport reste muet quant aux efforts financiers et techniques que devra faire la ville de Montréal en vue de soutenir les exploitants de lieux de diffusion qu'ils soient publics ou privés afin d'accroître leurs capacités d'accès universel.

Cinquième constat;

Le rapport reste muet en ce qui a trait à l'art intégré et l'art en général que créent les personnes vivant une situation de handicap par rapport à ce qui se vit par exemple à Toronto ou ailleurs dans le monde.

Sixième constat;

Le rapport reste muet en ce qui attrait aux arts pratiqués, par les artistes ayant des incapacités fonctionnelles, cognitives ou autres. Au demeurant, celui-ci n'offre aucune indication ou explication quant aux disciplines ignorées ou sous exploitées par cette catégorie d'artiste.

Se comparer pour mieux évoluer et prospérer

Cela fait huit ans soit depuis, 2003 que la ville de Toronto est l'hôte du « Festival Abilities Arts » et depuis 2004 le « Creative Spirit Art Centre de Toronto » organise un festival d'arts de manière à célébrer les réalisations de personnes vivant une situation de handicap.

Ainsi, dans une ville de 2 700,00 habitants deux (2) événements distincts offrent visibilité et reconnaissance aux artistes handicapés. En conséquence, l'ensemble de la population du Grand Toronto se voit offrir une occasion unique de se familiariser avec l'art tel que pensé, créé et présenté par les artistes malgré leurs incapacités.

Le fait est que la ville de Montréal n'a pas encore accueilli, soutenu et fait la promotion d'évènements créateurs et rassembleurs analogues au-delà des différences. Cela étant dit, la compréhension de «l'art intégré» reste encore plus limitée et marginale parmi les entités subventionnaires et les décideurs qui établissent la programmation en salle et ce tant à Montréal que partout ailleurs au Québec, de même pour sa portée en ce qui concerne la rentabilité sociale et économique. Cet aspect constitue sans ambages un enjeu politique tant municipal, provincial que national.

Ces deux réalités de facto privent nommément les jeunes gens ayant des limitations fonctionnelles, cognitives ou autres de modèles sociaux et artistiques significatifs. Au surplus, cette absence bidimensionnelle prive aussi les autres jeunes d'entrer en contact avec la face cachée de l'autre alors que l'art devient un véhicule d'interrelation et de rapprochement.

Dans une société dite inclusive et moderne, les artistes handicapés ne peuvent plus être ignorés par les différents acteurs, qui travaillent à mettre en œuvre une desserte de qualité vectrice de développement socioculturel, lesquels doivent leur donner une juste place parmi leurs pairs artistes ayant ou non un handicap.

Les coordonnées des deux festivals ci-dessus mentionnés sont incluses ci-dessous.

Abilities Arts Festival

67 Portland Street Toronto (Ontario) M5V 2M9, Canada Téléphone : 1-888-844-9991

Fax: 1-888-845-7775 www.abilitiesartsfestival.org

Courriel: info@abilitiesartsfestival.org

Courriel du directeur artistique, pierre@abilitiesartsfestival.org

Creative Spirit Art Centre

999 Dovercourt Road Toronto (Ontario) M6H 2X7, Canada Courriel: csac@creativespirit.on.ca

Téléphone: 416-588-8801 Télécopie: 416-588-8966

Voici des exemples de compagnies et de troupes artistiques d'arts intégrés de Montréal :

Corpuscule Danse

(514) 759-5316

infos@Corpusculedanse.com

Les Muses

Centre Champagnat 5017, rue St-Hubert, local 30

Montréal (Québec) H2J 2X9 Téléphone: (514)

350-8060Télécopie : (514) 350-8813 Courriel : centrelesmuses@hotmail.com

Prévalence de l'incapacité selon la région sociosanitaire, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2006

	Régions sociosanitaires	Pourcentage	Population ¹
01	Bas-Saint-Laurent	12,4	20 450
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	12,2	27 150
03	Capitale-Nationale	11,3	61 910
04	Mauricie et Centre-du-Québec 2	12,0	47 130
	- Mauricie	12,0	dnd
	- Centre-du-Québec	12,0	dnd
05	Estrie	12,9	31 240
06	Montréal	13,2	200 500
07	Outaouais	15,0	41 060
08	Abitibi-Témiscamingue	13,8	15 540
11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	14,9	11 620
12	Chaudière-Appalaches	10,1	32 210
13	Laval	10,3	30 480
14	Lanaudière	11,6	39 910
15	Laurentides	11,0	44 990
16	Montérégie	10,8	117 470
	Côte-Nord, Nord-du-Québec et Nunavik ³	10,6	9 490
Ens	semble du Québec	11,9	731 160

Population incluant les membres des collectivités autochtones et les personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées (logements collectifs non institutionnels).

Source STATISTIQUE CANADA (2009). Une approche expérimentale fondée sur un modèle d'estimation des comptes et des taux d'incapacité pour les adultes dans les petites régions au moyen des données de <u>l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités</u> (EPLA) de 2006, Ottawa, Statistique Canada, 18 p.

Régions sociosanitaires présentées selon les limites et les noms en vigueur en décembre 2007.

Pour ne pas supprimer de données, les régions nordiques du Québec, soit la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Nunavik, ont été combinées; le taux indiqué dans ce tableau est le résultat de cette fusion.

Région sociosanitaire de Montréal¹

Tableau 1Population totale selon l'âge et le sexe, région sociosanitaire de Montréal, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	48 150	46 400	94 550
5 à 14 ans	97 870	93 790	191 660
15 à 24 ans	116 535	119 135	235 670
25 à 44 ans	287 625	283 275	570 900
45 à 64 ans	228 500	246 615	475 115
65 à 74 ans	62 935	79 730	142 665
75 ans et plus	50 870	93 025	143 895
Total	892 485	961 970	1 854 455

Source:

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du

Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 2Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, région sociosanitaire de Montréal, 2006

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	720	510 *	1 230
5 à 14 ans	4 500	2 530	7 030
15 à 24 ans	4 370	4 465	8 835
25 à 44 ans	24 855	24 475	49 330
45 à 64 ans	19 745	21 310	41 055
65 à 74 ans	14 610	18 510	33 120
75 ans et plus	24 095	44 065	68 160
Total	92 895	115 865	208 760

Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources:

Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec

Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 3

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré, région sociosanitaire de Montréal, 2006

	Total
Retard de développement (0 à 4 ans)	840
Problème de santé chronique (0 à 4 ans)	835
Audition (5 à 14 ans)	810
Vision (5 à 14 ans)	730
Parole (5 à 14 ans)	3 215
Mobilité (5 à 14 ans)	695
Agilité (5 à 14 ans)	1 195
Apprentissage (5 à 14 ans)	5 230
Déficience intellectuelle (5 à 14 ans)	2 735
Psychologique (5 à 14 ans)	2 595
Problème de santé chronique (5 à 14 ans)	4 845
Inconnu (moins de 15 ans)	335 *

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources:

Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec

Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du

Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 4

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon la gravité de l'incapacité, région sociosanitaire de Montréal, 2006

	Total
de Légère à modérée	4 235
de Grave à très grave	4 025
Total	8 260

Sources:

ldem.

Tableau 5

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge, région sociosanitaire de Montréal, 2006

	15 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Audition	18 755	37 270	56 025
Vision	15 675	22 685	38 360
Parole	13 295	8 915	22 210
Mobilité	65 785	80 315	146 100
Agilité	63 105	77 380	140 485
Douleur	68 265	62 590	130 855
Apprentissage	20 540	10 230	30 770
Mémoire	9 425	9 420	18 845
Déficience intellectuelle	dnd	Dnd	7 420
Psychologique	19 445	5 370 *	24 815
Inconnu	3 275	2 230 *	5 505

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. dnd. Donnée non disponible.

Sources: Idem.

Tableau 6

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et la gravité de l'incapacité spécifique, région sociosanitaire de Montréal, 2006

	de moins	***************************************	Total
	grave	Grave	Total
Audition	44 485	11 540	56 025
Vision	28 080	10 280	38 360
Parole	16 945	5 265	22 210
Mobilité	106 655	39 445	146 100
Agilité	128 825	11 660	140 485
Douleur	77 730	53 125	130 855
Apprentissage	24 830	5 940	30 770
Mémoire	12 550	6 295	18 845
Déficience intellectuelle	4 290	3 130	7 420
Psychologique	13 125	11 690	24 815
Inconnu	4 200	1 305 *	5 505

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Sources Idem.

Tableau 7

Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, région sociosanitaire de Montréal, 2006

	15 à 64 ans	65 ans	Total
		et plus	
Légère	32 645	32 915	65 560
Modérée	26 590	24 305	50 895
Grave	28 475	25 825	54 300
Très grave	11 510	18 235	29 745
Total	99 220	101 280	200 500

Sources: Idem.

 Ces estimations incluent les membres des collectivités autochtones et les personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées (logements collectifs non institutionnels). Elles sont présentées selon les limites et les noms en vigueur en décembre 2007.

Les calculs sont réalisés à partir des données du recensement de la population de 2006 et les taux de prévalence de l'incapacité de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, tout en respectant la répartition de la population (âge, sexe) du territoire calculé. Les résultats ont été arrondis vers le haut, au multiple de 5 le plus près.

L'office des personnes handicapées (OPHQ) détient des données par ailleurs des données statistiques ventilées par et pour la majorité des arrondissements de la ville de Montréal.

Ci-dessous figurent les coordonnées de l'office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

Direction du partenariat et de l'intervention individuelle

309, rue Brock

Drummondville (Québec) J2B 1C5

Téléphone: 819 475-8585 ou 1 800 567-1465 *

Téléscripteur : 1 800 567-1477 Télécopieur : 819 475-8467

Pour nous joindre: http://ophq.gouv.qc.ca/joindre/formulaire_soutien.asp

Le conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Le conseil des arts et des lettres du Québec n'offre pas de bourses ou de subventions à quelques minorités visibles ou invisibles que ce soit y compris les personnes vivant une situation de handicap.

Par voie de conséquence, il est difficile pour une personne handicapée d'exercer un art, quelle que soit sa nature, faute d'une part de la reconnaissance par le CALQ, de la nécessité de prendre en compte le coût des moyens accessoires et palliatifs (aides techniques) qui limitent les impacts négatifs du handicap et ainsi permettent l'émergence d'une production artistique de qualité. D'autre part, vu l'absence de programmes et bourses qui respecte qui tiennent compte des capacités globales des individus en situation de handicap qui le plus souvent ont un rendement et une productivité moindre sans, par ailleurs, compromettre la qualité du produit de création.

Le conseil des arts du Canada (CAC):

Le conseil des arts et lettres du Canada (CAC) n'a pas à ce jour de programmes et de subventions spécifiquement dédiées aux citoyens canadiens qui sont handicapés. De même, le CAC n'a pas de programmes et de subventions spécifiques pour développer, promouvoir et diffuser l'art intégré. La communauté des personnes vivant une situation de handicap définit l'art intégré comme suit;

« Une création artistique, scénique, musicale ou autres où des personnes avec et sans handicap interagissent, contribuent et collaborent ensemble sans distinction chacun ayant sa valeur et une importance incontournable quant à la richesse de l'œuvre »

Recommandations et pistes de réflexion

- 1. Intégré la réalité du handicap dans toutes démarches artistiques et culturelles tant au niveau politique que lors de la définition des programmations aussi bien que lors de la mise en place par exemple de plans d'action. Au besoin consulter et solliciter l'expertise des organismes du milieu;
- 2. Reconnaître les besoins spécifiques de ses artistes et y répondre techniquement et financièrement;
- 3. Favoriser les projets d'accompagnements artistiques pour ses artistes;
- 4. Appuyer, promouvoir et diffuser l'art et l'art intégré comme moyen d'inclusion sociale;
- 5. Interpeller les partenaires du réseau en regard de la valeur sociétale et économique que représente l'art comme moyen de sensibiliser la collectivité à une réalité méconnue;
- 6. Utiliser l'art comme interface entre le public et ses personnes/artistes trop souvent marginalisés;
- 7. Réfléchir à la pertinence de soutenir ou non l'avènement d'au moins un festival tel que « arts and abilities »;
- 8. Soutenir toutes démarches artistiques et créatrices initiées et portées par les jeunes personnes handicapées en incubateurs susceptibles de faire naître un produit artistique novateur;
- 9. Favoriser auprès des jeunes créateurs en situation de handicap, la présence de modèles significatifs;
- 10. Favoriser auprès du jeune public ayant des limitations fonctionnelles, cognitives ou autres l'accès à des œuvres de leurs pairs qu'ils soient ou non du même âge;
- 11. Reconnaitre que l'art peut jouer un rôle majeur et positif auprès des personnes vulnérables notamment dans le maintien ou le développement des acquis cognitifs (les jeunes qui vivent en milieux défavorisés, les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.) et ainsi prévoir un financement en conséquence;
- 12. Accroître l'accès et les services offerts, dans les lieux culturels, aux participants/consommateurs d'arts et de culture ayant des incapacités;
- 13. Financer de façon accrue la construction d'accès/adaptations architecturales universelles dans les lieux de dessertes de la culture qu'ils soient privés ou public de sorte à permettre aux artistes handicapés l'expression de leurs arts;

14. Proposer les véhicules de créations priorisés ou privilégiés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles, cognitives et autres et essayer de déterminer pourquoi certains sont sous-exploités ou carrément ignorés;

Conclusion et perceptives d'avenir

La ville de Montréal et ses différents partenaires ont une occasion sans précédent de se positionner en regard de l'égalité des chances, qui inclut la pratique professionnelle et la consommation de l'art et la culture, pour ses citoyens résidents qui vivent une situation de handicap.

De plus, la ville de Montréal a une occasion unique de se démarquer dans la francophonie en devenant l'une des ses premières métropoles, sinon la première, à reconnaître la valeur artistique réelle de l'art et de l'art intégré telle que pratiquée par des personnes vivants une situation de handicap.

Montréal, ville d'avenir et de défi pour une culture en émergence soit celles des personnes handicapées. Parce que la différence peut à travers l'art constituer un capital culturel et patrimonial capable de transcender les clivages de même que les limitent du corps et de l'esprit.

L'art et la culture une occasion de voir le handicap avec d'autres yeux.

L'art et la culture ou l'à-propos d'investir dans le potentiel humain pour permettre à tous de contribuer activement à sa communauté.

Il y a en 2010 au moins 200 000 bonnes raisons de prendre en compte cette portion non négligeable de la population montréalaise. Sans oublier les visiteurs qui chaque année viennent à Montréal pour y percevoir ses aspects novateurs et qui recherchent à la fois le dépaysement sociétal et culturel.

Montréal, ville de contrastes et d'ouverture ou les mots peuvent et doivent trouver écho dans l'action qui audacieuse, ose sillonner les sentiers mêmes les moins fréquentés.

Montréal une ville ou chaque personne devrait avoir sa place.

Annexes

- Mandat et mission de l'organisme OBNL/OSB: Le Choix de choisir sa Vie dans un Monde d'Équité (CCVMÉ);
- 2. Curriculum vitae de madame Diane Robert;
- 3. Résumé des activités communautaires et sociales de madame Lisa D'Amico

Bibliographie

- 1. Diagnostique du réseau municipal de diffusion culturelle ACCÈS MONTRÉAL une organisation en devenir rapport final;
- Le plan d'action du réseau ACCÈS CULTURE 2010 2014
- 3. Les fichiers électroniques, préparés et transmis par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), lesquels font parties d'une série portant sur les estimations de population avec incapacité des régions sociosanitaires et des municipalités de plus de 15 000 habitants au Québec, en 2006.
- 4. Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Annexe 1

Mandat et mission de l'organisme OBNL/OSB Le Choix de choisir sa Vie dans un Monde d'Équité (CCVMÉ)



Le choix de choisir sa vie dans un monde d'équité (CCVMÉ)

Groupe d'intervention multidisciplinaire pour favoriser l'inclusion socioculturelle et artistique et contrer les abus et la maltraitance des personnes marginalisées et vulnérables.

Mission

Intervenir, former, accompagner et favoriser l'inclusion sociale, culturelle et artistique, contrer les abus et la maltraitance des personnes marginalisées et vulnérables en brisant l'isolement par la mise en place d'activités axées sur la valorisation et la réalisation de soi.

Présenter des réalisations scéniques, littéraires, musicales et en arts visuels tels que la peinture, la vidéo, les films etc.

Former un personnel compétent pour intervenir auprès de la population ciblée selon l'éthique et la déontologie de l'organisme c'est-à-dire, la justice et l'équité sous tous les aspects.

Défendre les droits des personnes marginalisées et vulnérables

Mandat

Dans un cadre ludique, thérapeutique ou artistique :

Avec le programme et la méthode :

Le choix de choisir sa vie dans un monde d'équité :

- 1. Organise, présenter et animer des ateliers artistiques
- 2. Organiser et présenter des performances scéniques
- 3. Publier, diffuser, promouvoir et éditer des œuvres au Québec et à l'étranger.
- 4. Offrir un cadre de recherche clinique avec l'art comme outil thérapeutique, d'inclusion sociale et d'impowerment.
- 5. Offrir des performances tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- 6. Défendre les intérêts et les droits des personnes marginalisées ou vulnérables qui utilisent le médium artistique;

- 7. Réaliser des mandats tant à l'interne (dans des lieux payés ou détenus par nous) qu'à l'externe;
- 8. Offrir des services d'accompagnement, de soutien et d'intervention en groupe ou en individuel dans une démarche ludique, thérapeutique ou artistique dans le cadre d'un processus d'inclusion et de reconnaissances dans le milieu par les pairs.
- Introduire les artistes dans le milieu des maisons de la culture, des centres culturels afin de faire connaître les arts littéraires accessibles à tous de manière inclusive c'est-a-dire avec des artistes sans limitations physiques ou cognitives (art intégré).
- 10. Dispenser de la formation aux intervenants ou former des intervenants pour un personnel compétent afin d'intervenir auprès de la population ciblée, selon l'éthique et la déontologie de l'organisme c'est-à-dire, la justice et l'équité sous tous les aspects.
- 11. Favoriser des partenariats au Québec et à l'étranger;

Les trois corporations et celles qui pourraient éventuellement s'y greffer auront une politique de recrutement et d'embauche qui à compétences égales prioriserait les candidats ayant des limitations fonctionnelles et/ou cognitives.

- 1. Au sein des conseils d'administration;
- 2. Au sein des permanences;
- 3. Parmi les contractuels;
- 4. Parmi les bénévoles;